

**INNOVATION TECHNOLOGIQUE :
GLASTINT DÉVELOPPE UNE SOLUTION QUI PERMET
DE GARANTIR DES VITRES TEINTÉES
100% CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION**

Le réseau leader des vitres teintées a développé en interne un logiciel qui permet de déterminer le film pour vitrage adapté à la TLV de votre vitre d'origine.

Une première mondiale !

Glastint est également la seule enseigne à pouvoir proposer des films de protection solaire (vitres teintées) conformes avec la réglementation sur la TLV des vitres avant des véhicules.

DES VITRES TEINTÉES AVANT 100% CONFORMES GRÂCE AU CALCULATEUR DE TLV

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le décret 2016-448 impose une TLV (Transmission de Lumière Visible) de 70% sur les vitres avant (et uniquement les vitres avant) des véhicules.

La pose de film sur les vitres avant des véhicules **est donc toujours autorisée**, mais la TLV finale (verre + film) doit être égale ou supérieur à 70%.

Afin de permettre aux automobilistes de continuer à bénéficier des avantages des films pour vitrage, GLASTINT a développé un logiciel exclusif qui permet de déterminer le film pour vitrage adapté à la TLV de la vitre d'origine.

En indiquant la TLV relevée avec le testeur, ce logiciel définit les films solaires et les films sécurité qui permettront d'obtenir une TLV film + verre 100% conforme au décret n°2016-448. Un savoir faire unique et une première mondiale !

Un logiciel et process exclusifs aux centres GLASTINT :

- Étape 1 : Grâce à son testeur de TLV, le technicien GLASTINT relève la TLV d'origine du vitrage (vitrage sans film).

Il faut en effet savoir qu'un vitrage d'origine a une TLV qui peut varier entre 70 et 92% selon les constructeurs et les modèles. Il est donc toujours possible de le teinter !

- Étape 2 : Le technicien GLASTINT entre la TLV d'origine du vitrage dans son logiciel exclusif.

Le logiciel détermine automatiquement quels films des Gammes GLASTINT peuvent s'adapter au vitrage d'origine pour parvenir à une TLV verre + film > 70%.

Le logiciel propose plusieurs films, et indique la TLV finale du vitrage après la pose.

L'automobiliste choisi son film en fonction de son besoin : protection contre la chaleur ou renforcement de son vitrage contre les bris de glace.

- Étape 3 : Le technicien GLASTINT pose le film choisi dans le respect de la Charte de Qualité de l'enseigne.

- Étape 4 : Le technicien GLASTINT remet au client un certificat de garantie, sur lequel figure la TLV finale des vitrages avant (vitre + film).

Grâce à ce logiciel exclusif et ce process unique, GLASTINT est le seul réseau de professionnels à pouvoir garantir à son client des films totalement conformes à la nouvelle réglementation (décret 2016-448).

Ces exclusivités assurent au réseau de belles perspectives d'équipement dans les prochaines années.

GLASTINT, DES FILMS EXCLUSIF ET 100% CONFORMES

Alors que la grande majorité des professionnels des vitres teintés propose de poser des films retardateurs de bris de glace sur les vitres avant, GLASTINT propose des solutions alternatives. Leader sur son marché, GLASTINT a pu faire développer par des fabricants des films de protections solaires efficaces et conformes :

- TLV du vitrage équipé équivalente à 70%
- Protection solaire très efficace (jusqu'à 44% d'énergie solaire rejetée)
- Rejet jusqu'à 99,9% des UV nocifs, soit l'équivalent d'un indice 1 000 de protection de la peau (SPF)
- Rejet jusqu'à 97% des rayons infrarouges courts
- Réduction de l'éblouissement latéral
- Amélioration du confort à bord du véhicule
- Réduction de l'utilisation de la climatisation

Aujourd'hui, GLASTINT, c'est :

- 65 centres en France et plus de **210 techniciens**
- Deux activités : **Pose de films pour l'auto et le bâtiment**, et **réparation et remplacement de vitrages**
- Respect d'une Charte de **qualité** liée à la pose des films, à la réparation de vitrage et aux services
- **Pour les films Automobile et Bâtiment :**
- Pour le Bâtiment, une garantie jusqu'à 15 ans, un **bureau d'étude technique national**, un **calculateur d'économie d'énergie**
- Pour l'Automobile, une garantie jusqu'à 10 ans intercentre, la conformité au **Code de la route**
- Une **Assurance 36 mois** pour le remplacement du traitement de vitrages à l'identique en cas de **bris de glace** incluse dans les tarifs auto (selon les gammes)
- Plus de 1000 références de films dont de nombreuses exclusivités
- Des **accords** cadre dans le monde de l'automobile et du bâtiment (BNP Paribas Real Estate, Dalkia, Sanofi Aventis, Roche...)